

Mouthiers sur Boëme

Vivre à Boëme

SOMMAIRE

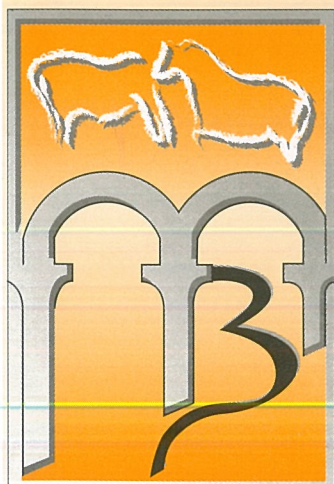
Le Conseil Municipal du 2 février.....	p 2
Le prix de l'eau.....	p 3
Une nouvelle voie d'eau.....	p 3
Bacs à puce.....	p3
Rencontre avec Michel RENAUD.....	p 4
Hélène LEBECQUE expose.....	p 5
Théâtre du Coeur Vert.....	p 5
Accueil emploi.....	p 5
A.D.M.R.....	p 6
Journée défense.....	p 6
Secours populaire.....	p 6
GRS, appel aux bénévoles.....	p 6
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Avis d'élagage.....	p 7
Etat Civil.....	p8
Agenda mars-avril.....	p 8



Le passé visité par les enfants lors de l'exposition sur les fossiles. (Photo Alain Porte)

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 263
MARS
2007



L'AMÉNAGEMENT DE LA CHAIRE À CALVIN, POUR L'AVENIR DU PASSÉ

Dans le cadre de sa politique du développement culturel du département, le Conseil Général de la Charente met en place un projet d'aménagement et de signalétique de tous les sites historiques dont il est propriétaire.

Notre commune est concernée par ce projet puisque nous avons la chance d'avoir sur notre territoire le site de la « CHAIRE À CALVIN » abritant une frise préhistorique du magdalénien.

Un partenariat existe déjà entre notre collectivité et le département depuis trois ans ; notre équipe technique est chargée d'entretenir les abords du site afin que la végétation n'envahisse pas l'accès des visiteurs ; pour ce faire, une convention d'indemnisation a été signée entre nos deux collectivités.

Le département passe cette année la vitesse supérieure et nous avons été conviés cette semaine à une réunion de présentation du projet concernant notre commune en présence des divers partenaires concernés. Nous avons eu le plaisir d'y rencontrer Monsieur Jean Marc BOUVIER, préhistorien notoire et parfait connaisseur du site.

Les premiers travaux d'aménagement vont consister à remplacer et à déplacer la clôture de protection existante afin qu'elle épouse mieux les reliefs et permette une vue de la frise plus rapprochée. Un accès piéton stabilisé va être créé en sous bois, ainsi les personnes à mobilité réduite et/ou équipées d'un fauteuil pourront accéder sans difficultés.

A compter du mois de juin 2007, des visites guidées seront organisées sur rendez vous les mercredi et dimanche après midi ; des ateliers de moulage seront encadrés pour les enfants le mercredi.

Dans un deuxième temps, vraisemblablement en 2008, une signalétique commune à tous les sites du département sera mise en place. Il est envisagé, avant l'accès au site, la mise en place d'une reconstitution de la frise par moulage à portée de mains avec texte explicatif, afin que les visiteurs puissent s'imprégner de l'importance et de la valeur de l'oeuvre avant même de le découvrir.

Actuellement, l'accès aux véhicules motorisés est interdit à partir de la route départementale. La voie privée desservant la grotte n'est assujettie que d'un droit de passage sur toute la longueur.

Conscients des difficultés que cela représente, principalement pour les personnes âgées ou en situation de handicap, nous avons demandé à l'actuel propriétaire de la voie de bien vouloir nous la céder afin de l'inclure dans le domaine public.

Ceci permettra l'aménagement d'une aire de stationnement plus proche du lieu de visite.

Nous ne doutons pas d'être entendu par le propriétaire, compte tenu de l'intérêt qu'il porte au patrimoine culturel.

Rendez vous en JUIN .

Le maire
Cécile FORGERON

Conseil Municipal du 5 janvier 2007

Salle omnisports

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la fiche financière établie après l'attribution des marchés de travaux.

DEPENSES	
OBJET	COUT
Travaux	900193.00
Réseaux	6696.58
Révision prix	30000.00
Maîtrise d'œuvre	103170.50
Conduite opération	15000.00
Études préalables	6372.00
Publications-reproduc	22500.00
Hors taxes	1083932.08
TVA	212104.16
TTC	1296036.24
Acquisitions terrains	73729.00
TOTAL GENERAL	1362315.24

RECETTES	
OBJET	MONTANT
ETAT	292671.00
CONSEIL GENERAL	
2006	19500.00
2007	19500.00
REGION	80000.00
AUTOFINANCEMENT	411865.53
EMPRUNT	319354.55
PRET RELAIS TVA	212104.16
C.Gal pour terrains	7320.00
TOTAL GENERAL	1362315.24

Le Conseil Municipal accepte cette fiche financière et décide de signer un avenant n°3 avec le maître d'œuvre afin de fixer le coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de consulter diverses compagnies d'assurances afin de contracter une assurance dommages-ouvrages.

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal
VENDREDI
6 avril
à 20 H 30

Régime indemnitaire personnel communal

Le Conseil Municipal décide de faire bénéficier le personnel communal du régime indemnitaire à compter du 1er mars 2007.

Une enveloppe globale de 9999,39 euros brut (sans les charges) est votée pour ce faire.

Cette enveloppe sera répartie par service selon un coefficient appliqué à chaque salarié en fonction de son grade.

Rapport annuel 2005 prix et qualité eau potable

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2005 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Boème (SIAEP) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. (voir détails page 3)

Fête du Skate

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la fête du skate se déroulera les 5 et 6 mai 2007. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l'organisation d'une journée démonstrative de sport de glisse sur la voie communale n° 4 aux Naulets.



Avant les futures rencontres sportives, rencontre avec les riverains de la salle des sports (Photo Alain Porte)

Demande de dégrèvement de pénalités sur TLE

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de pénalités de retard, pour un montant de 138 euros, le versement d'une taxe locale d'Équipement due par un administré.

Convention Commune / C.C.A.S.

Dans le cadre du projet d'aménagement et d'extension du Foyer pour Personnes Âgées (maîtrise d'ouvrage par le CCAS), est prévu l'aménage-

ment du Club des Aînés (maîtrise d'ouvrage par la Commune). Mme le Maire propose de créer un groupement de commandes afin de garantir une harmonisation des commandes des deux maîtres d'ouvrages. Une convention serait alors nécessaire afin de déterminer les rôles et attributions du groupement.

Le Conseil Municipal se déclare favorable à la création de ce groupement et désigne M. BRÉGEAS (titulaire) et Mme PORTE (suppléant) pour siéger à la commission d'appel d'offres.

Cimetière

Le Conseil Municipal accepte la reprise de la concession n°456 d'une superficie de 7,50 m2 et décide de la revente de celle-ci.

Contrat assurance groupe du personnel communal

Le Conseil Municipal autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à procéder à une mise en concurrence pour souscrire un nouveau contrat d'assurance groupe à effet au 1er janvier 2008 pour une durée de 3 ans dans le respect du formalisme du Code des Marchés Publics.

Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains constructibles

Mme le Maire donne lecture de l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006 donnant la possibilité d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux (> à 15 000 euros) de terrains nus devenus constructibles. La question sera remise à l'ordre du jour lors de la révision du P.O.S ou de sa transformation

SACS JAUNES
à sortir MERCREDI SOIR

Pour être collectés le JEUDI
16 et 30 MARS
dans le bourg et La Rochandry,

JEUDI 8 et 22 MARS
5 AVRIL
dans les villages

LE PRIX DE L'EAU

Le rapport annuel "QUALITÉ ET PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE" porte sur l'année 2005 qui a vu le nombre d'abonnés augmenter de 4 %, soit 3 823 abonnés dont 1022 à Mouthiers.

Le rapport fait également état d'une baisse des prélèvements au captage de Forge, soit 773 140 m3 en 2005 contre 814 809 l'année précédente.

Le prix du m3 d'eau potable passe de 0,935 euros hors taxe à 0,9661 en 2006. L'Agence de l'eau a reçu 6,47 centimes d'euros par m3 consommés et un demi centime est allé au Syndicat départemental d'harmonisation du prix de l'eau.

Dans les statistiques de ce syndicat apparaissent ainsi les prix TTC de chacune des collectivités. Le SAEP de la Boème voit son m3 pointer à 1,69 € contre 2,35 à St Fraigne et St Germain de Montbron et 0,92 à Chasseneuil, sur la base d'une consommation de 120 m3 en un an.

Cet euro soixante neuf se répartit entre le SAEP, 54,8 %, l'exploitant (AGUR) 31,1 %, L'Agence de l'eau 8,6 %, la TVA 5,2 %.

Enfin, dernier chiffre à retenir : chaque habitant raccordé au réseau a consommé 159 litres par jour en 2005 soit une hausse de 1,43 % par rapport à l'année précédente.



BACS À PUCE..!

Le projet est actuellement à l'examen, mais si tout se passe bien, tous les ménages de la communauté de communes Charente-Boème-Charraud devraient obtenir le bac en juin 2008 !

Il s'agit bien du bac de collecte des ordures ménagères équipé d'une puce électronique.

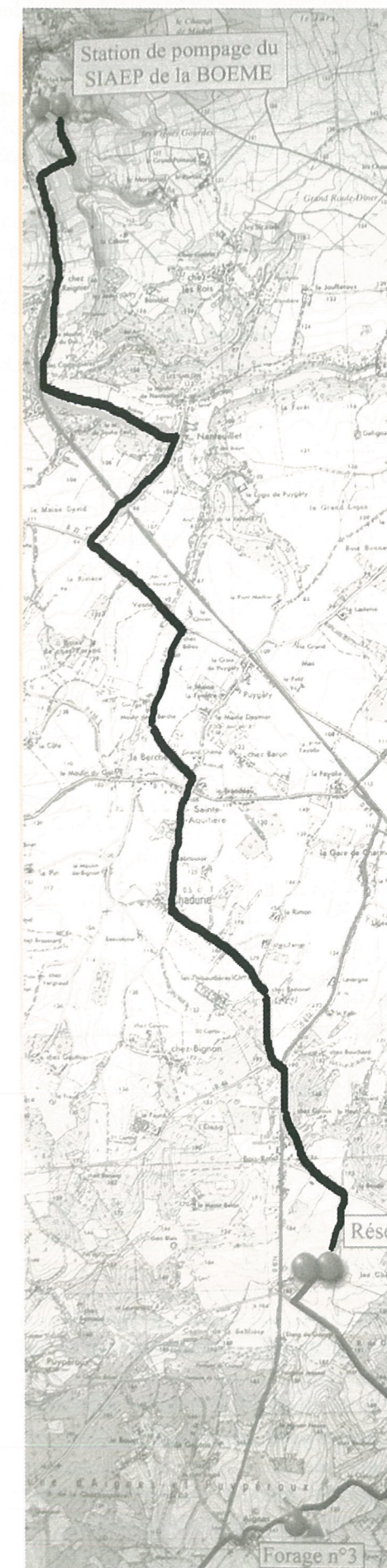
Ce projet de bac à puce démangeait des élus et des administrés depuis certains temps.

Cette formule possède l'avantage de l'adaptation d'une partie de la facture à l'effort de tri des déchets. Nous avons la chance d'avoir dans notre communauté cinq collectes par quinzaine, 2 pour les biodéchets, 1 pour les sacs jaunes et 2 pour les déchets non triés dits en sacs noirs. Pour ces derniers, la

facture éditée par CALITOM, est établie en fonction du tonnage collecté dans la collectivité. Il est donc intéressant d'en diminuer le coût en incitant tous à trier davantage et à ne sortir les poubelles que lorsqu'elles sont pleines. C'est un des avantages du bac à puce qui identifie le producteur de déchets et permet lui facturer en fonction du nombre de sorties du bac.

Ces bacs fermés, qui ne doivent contenir que très peu de déchets fermentescibles (grâce à la collecte hebdomadaire des biodéchets), ont un volume adapté au nombre de personnes par foyer. Il n'est dès lors plus nécessaire de les sortir toutes les semaines. Rappelons que seuls 20 % de la facture globale seront concernés par cette modulation.

UNE NOUVELLE VOIE D'EAU (voir page 4)



RENCONTRE avec Michel RENAUD

Qu'y a-t-il de plus naturel que de voir l'eau couler au robinet ? Qu'y a-t-il de plus inquiétant que de ne plus voir l'eau couler au même robinet ? Pendant longtemps dans les campagnes, c'est au puits que l'on allait chercher l'eau nécessaire à la vie quotidienne, toilette, cuisine, lessive et vaisselle. Dans la décennie qui suit la seconde guerre mondiale, l'État pousse à la création de réseaux collectifs d'adduction d'eau. Il le fait pour des raisons d'hygiène, et surtout permettre la construction de nouvelles habitations sans avoir à les doter d'un puits. C'est ainsi qu'en 1957 est créé le Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Boëme. Il rassemble les communes de Mouthiers, Roulet, Nersac, Saint Estèphe et Claix. En 1959 Voeuil et Giget, et Plassac.

Son président, Michel RENAUD, est donc l'invité de cette page rencontre.

Pour beaucoup de ses collègues qui ne tarissent pas de louer sur sa disponibilité et ses compétences, monsieur l'adjoint au maire de Roulet était quasiment fait pour ce rôle. Bourguignon de naissance (né un jour de Saint Valentin, un autre signe montrant qu'il est un homme de cœur), Michel RENAUD a découvert la Charente par ses activités professionnelles dans les travaux publics ; c'était en 1967 et de beaucoup d'eau a coulé depuis, sous les ponts de la Boëme. Il a ainsi fait poser des kilomètres de canalisations d'eau avant d'être élu et désigné par son conseil municipal, délégué au Syndicat d'eau. 25 ans après y être entré, y être devenu le Président, Michel RENAUD vient de coiffer récemment la casquette de Président du Syndicat du turonien. Cette nouvelle collectivité qui rassemble deux syndicats intercommunaux d'eau potable, celui de Montmoreau et celui de la Boëme, a été créé pour résoudre les problèmes de qualité d'eau rencontrés sur le captage de Forge à Mouthiers. D'une qualité ordinaire à sa création, l'eau du captage de Forge n'a cessé de se dégrader au cours des 20 dernières années : nitrates, pesticides et autres particules créant de la turbidité ont poussé la collectivité à chercher une autre source d'approvisionnement.

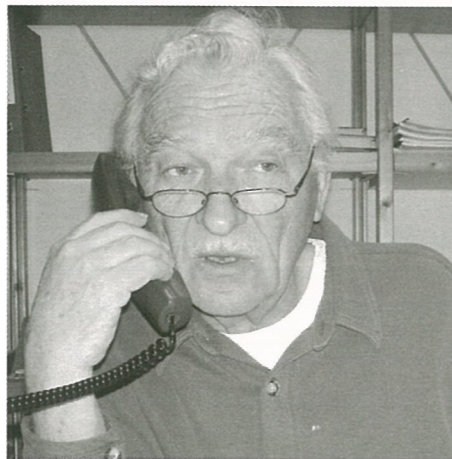
C'est à Aignes-Puyperoux et à Montmoreau que les forages sont réalisés à 250 à 300 mètres de profondeur.

Dans chacun des 3 puits, des pompes immergées refouleront l'eau ainsi pompée (de 150 à 250 m³ selon les puits) jusqu'à un réservoir semi enterré à la Croix Verdelette.

De ce point placé à 130 mètres d'al-

titude, l'eau descendra par simple gravitation jusqu'à Mouthiers, 60 mètres d'altitude.

Michel RENAUD a négocié l'acquisition d'un terrain qui permettra au Syndicat de construire, à Mouthiers, deux réservoirs en béton de 250 m³. Au total, ce seront plus de 5 millions d'euros de travaux qui seront réalisés, intégrant les équipements évacués précédemment et les 17 kilomètres de canalisations.



Des financements sont attendus du Conseil Général et de l'agence de bassin Adour Garonne qui collecte les taxes sur l'eau et les reverse aux collectivités en charge de l'eau potable services d'eau. Le Syndicat intercommunal a attendu assez longtemps une réponse de l'agglomération d'Angoulême pour participer au financement. Cette coopération aurait été très profitable à tous et notamment à l'agglomération dont le captage des sources de la Touvre est particulièrement fragile. En effet, la formation géologique du karst ne protège pas les nappes souterraines des pollutions accidentelles. Ce qui n'est pas le cas du turonien mieux protégé auquel appartiennent les forages de Montmoreau.

Ce nouvel approvisionnement garantira une meilleure qualité de l'eau potable. Michel RENAUD insiste sur cet avantage même s'il reste l'obligation d'un simple ajout de chlore sans aucun autre produit de traitement. Très soucieux de la qualité de l'eau, le président du SIAEP est aussi exigeant sur le prix. N'ayant pas obtenu de baisse de prix significative de la précédente société fermière du réseau (SAUR), alors que les volumes distribués avaient considérablement augmenté, le nouvel appel d'offres lancé en 2003 pour une durée de 12 ans, a vu arriver une PME basque, AGUR, aux prestations moins coûteuses pour les usagers. Une autre préoccupation des élus a été intégrée dans le nouveau contrat d'affermage : elle concerne la réduction des fuites le long des 230 Km du réseau. Car si environ 480 000 m³ sont facturés aux usagers, ce sont 773 000 m³ qui sont produits. De vieux tuyaux en fonte ont été et seront remplacés. Responsable de la voirie dans sa commune et dans la communauté, Michel RENAUD sait bien que le passage de poids lourds sur certaines voiries maltraitées les chaussées mais aussi ce qui se trouve en dessous.

Également en charge de l'urbanisme à Roulet, Michel RENAUD est un retraité hyperactif, prêt cependant à confier ses charges sur les permis de construire, les déclarations de service, etc., à un nouvel agent recruté par la commune. Peut-être alors, retrouvera-t-il un peu de temps pour pousser le bouchon au fil de l'eau tout en gardant néanmoins ses activités au SIAEP. Car en l'écoutant parler passionnément de l'eau courante, on peut être sûr qu'il en fera longtemps encore le lot courant de ses activités !

EXPOSITION

Hélène LEBECQUE
expose ses créations,
collages, mobiles et objets de décoration
du 11 au 25 mars
à la M.J.C.

Tous les jours
sauf le samedi
de 14 à 18 H



CARNAVAL Salsa des couleurs

Rendez-vous à 17 heures place du champ de foire
Le départ de l'animation aura lieu ensuite du foyer résidence pour un défilé festif et coloré avec la super Banda de Branceilles et du théâtre de rues avec échasses, masques, batailles de confetti, crémation de M. Carnaval et artifices.
Choisissez votre camp : venez colorés ou ternes (en gris ou noir)
Peut-être serez vous amené à rejoindre le camp de la couleur ...

Soirée carnaval
20 heures : repas festif animé et dansant à la salle polyvalente apéritif, paëlla + tartes aux fruits
adultes 10 euros,
enfants de moins de 12 ans 5 euros
Réservations au 05.45.67.84.38

Le carnaval est intercommunal. Il défilera à Voeuil le samedi 17, à Roulet le mardi 20 et à Sireuil (avec les enfants de Trois-Palis) le

SAMEDI 24

17 H

Champ de foire

THÉÂTRE DU COEUR VERT

« Jacques a dit »
de Marc FAYET 4 f
ois nominé aux Molières en 2005.

L'histoire : la Bande du Val Fleuri, des copains de quartier, se retrouve des années plus tard ...
Mise en scène par la comédienne professionnelle Marisol Matthieu, monastérienne.

La presse en parle : « drôlerie et nostalgie, les dialogues font mouche », « à ne pas manquer ! » « c'est extra, formidable, c'est un régal, un spectacle intelligent et drôle à la fois »

Adultes 8 € adhérents 6 €, - 18 ans 4 €

Renseignements et réservations :
MJC Mouthiers 05.45.67.84.38

VENDREDI 30

21 H

SALLE POLYVALENTE

pour accéder au site Web consacré à Mouthiers :

www.mouthiers-sur-boeme.com

ACCUEIL EMPLOI

Ce service de proximité est ouvert à tous.
On peut vous accueillir et vous aider dans vos recherches d'emploi :

(frappe de CV, consultation des offres, ...) mais également dans la gestion de votre quotidien (logement, santé, papiers administratifs ...).

Pour un renseignement ou un rendez-vous, contacter Sandra SEGANTI au Centre Social à Mouthiers au 05.45.67.84.38.

VACANCES

Vous souhaitez partir avec vos enfants ou vos petits-enfants ?

FAMILLES

Vous ne pouvez pas réaliser votre projet ?

AIDE AU DÉPART

Contactez Sandra SEGANTI
Centre Social à Mouthiers au
05.45.67.84.38

SECOURS POPULAIRE

En mars 2007, le Secours Populaire ouvrira son local au 57, rue de la Boème à Mouthiers :
Le lundi 12 mars
de 14 heures à 16 heures
Le mercredi 21 mars
de 14 heures à 16 heures

La Braderie d'été aura lieu le samedi 31 mars à son local 57, rue de la Boème de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

SAMEDI 31
10 H - 12 H
14 H - 17 H
57 rue de la Boème

ORCHIDÉES et LOTO de l'A.D.M.R.

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de MOUTHIER-SUR-BOÈME, CLAI, PLASSAC-ROUFFIAC, VOEUIL-ET-GIGET et VOULGÉZAC vous informe quela vente des orchidées aura lieu le 17 mars
Local ADMR Place Petite-Rosselle de 10 h à 12 h

Vous pouvez réserver (c'est commandé) votre fleur, au prix de 5 euros, en téléphonant au 05.45.67.06.25 ou 05.45.61.16.48

le loto (animé par Bernard) aura lieu le 17 mars salle polyvalente de Mouthiers-Sur-Boème à 20 h 30.

L'A.D.M.R. organise ces soirées afin d'obtenir des fonds pour mener au mieux ses activités auprès des personnes dont l'état de santé ou social nécessite une aide. Si c'est votre cas, n'hésitez pas à nous contacter aux numéros de téléphone susvisés. Nous essaierons, après étude de votre situation, d'apporter, avec l'aide des organismes tels que Caisses de retraite, complémentaires, allocations familiales, etc..., une solution à vos problèmes.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Le comité UFOLEP de la Charente et la M.J.C. de Mouthiers sur Boème ont décidé d'unir leurs efforts afin d'organiser pour la première fois en Charente Le Championnat National UFOLEP de GYMNASTIQUE RYTHMIQUE SPORTIVE « Équipes et Festival » les 19 et 20 mai à Cognac au Complexe Sportif des Vauzelles (Chateaubernard)
Ce grand projet nécessite l'adhésion d'au moins 200 « bénévoles organisateurs » afin d'accueillir dans les meilleures conditions les 1000 gymnastes et un public de 2000 personnes.
Jean-Pierre Breuil Président du Comité Départemental UFOLEP 16,

Elisabeth Lebecque, coordonnatrice du projet et les 46 membres du comité d'organisation au travail depuis septembre 2006,

souhaitent vous compter parmi les personnes qui participeront à ces journées et ont le plaisir de solliciter votre engagement.
Nous vous saurions gré, pour des raisons pratiques que vous comprendrez aisément, si vous décidez de nous accompagner, de remplir la fiche de renseignements jointe. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à téléphoner au 05 45 67 81 95 ou au 06 16 11 50 27
Ou à écrire par mail elisabethlebecque@yahoo.fr

**CHAMPIONNAT
DE FRANCE
UFOLEP
de G.R.S.
19 et 20 MAI
COGNAC**

LE PARCOURS DE LA CITOYENNETÉ ET LA JOURNÉE D'APPEL

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.
L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.
« la Journée d'Appel de préparation à la défense »
9 h : accueil et formalités administratives
9 h 30 : les responsabilités du citoyen

10 h 10 : pause
10 h 20 : tests d'évaluation des acquis de la langue française
12 h 00 : déjeuner 13 h 30 : visite de site
14 h 30 : les métiers de la défense - entretien d'orientation 15 h 25 : pause 15 h 40 : secourisme
16 h 55 : évaluation de la journée - remise des certificats
vers 17 h 20 : départ

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOÈME »

Randonnées du dimanche (1/2 journée, journée, week-end) allure modérée (4 km/h)						
JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIER Place du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
dim 4 mars	Sentiers de Boème	Boucles de la Boème - infos à suivre				
dim 18 mars	Nicole et Jeanine 05,45,67,19,61 05,45,67,97,13	13 h 15	Chalais	Chalais parking du château	14 h	12
sam 31 mars	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Comité Régional FFRP à Saint-Projet (infos à suivre)					
dim 1 avril	Evelyne et Daniel Parents élèves 05,45,67,84,30	8 h 30	Champagne-Vigny Repas à midi (infos à suivre)	Champagne-Vigny parking salle des fêtes	9 h	13
dim 15 avril	Béatrice et Guy	9 h 15	BESSÉ en 2 boucles repas tiré du sac	Bessé parking mairie	10 h	14,5

RANDONNÉES DU MERCREDI

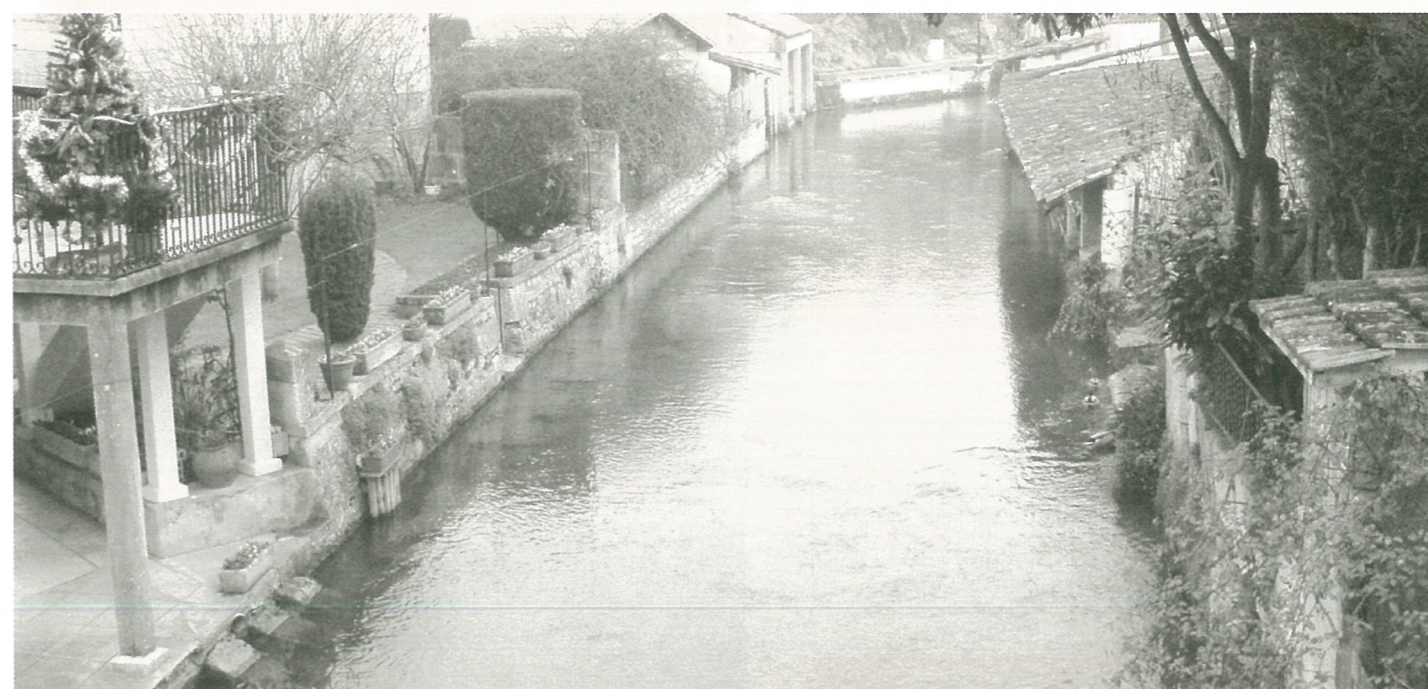
environ 2 heures à allure tranquille.

Départ à 14 heures

place du champ de foire

7 et 21 MARS

4 et 18 AVRIL



Nous informons les habitants du village de Gersac que l'extincteur mis à leur disposition par la commune a changé de place. Il est dorénavant dans un coffret posé sur le mur du hangar de Monsieur GROLLEAU.

AVIS D'ÉLAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'abattage et d'élagage nécessaires à l'entretien de la ligne électrique 225 kV « Fléac-Sanilhac » sont entrepris sur la commune depuis le 15 janvier.
L'exécution de ces travaux a été confiée par le gestion du Réseau de Transport d'Électricité RTE à l'entreprise SOGEDE (1, Sere 33124-AILLAS).

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise citée ci-dessus.

Sauf avis contraire du propriétaire, il pourra être procédé au gyrobroyage.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :
Monsieur DUPUIS
RTE
GET Poitou-Charentes
Rue Aristide Bergès
17 187 - PERIGNY Cedex
Tél. 05 46 51 43 81

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- 21 janvier : Elina DA ROS « les Naulets »
27 janvier : Dimitri MARTIN DE BEAUCÉ « Forge »
7 février : Noa DEFOULOUNOUX « Gersac »
7 février : Camille REIGNIER « Chez les Rois »

DÉCÈS :

- 10 février : Gilberte ALLEMAND née CLÉNET
« FPA la Chauvéterie »

SUR VOTRE AGENDA

MARS

- 11 : Repas de la FNACA à 12 h à la salle polyvalente
17 : Loto de l'ADMR à 21 h à la salle polyvalente
18 : ouverture de la pêche étangs tourbières et loisirs
19 : commémoration
24 : carnaval de 17 à 24 h
30 : théâtre du Cœur Vert à la salle polyvalente à 20 h 30

AVRIL

- 14 : loto du foot à la salle polyvalente à 21 h
15 : repas de la société de chasse salle polyvalente à 12 h

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H.
Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures.
Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

POUR CONNAÎTRE
LE MEDECIN DE GARDE
LE WEEK-END

il faut composer le 15

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain
bulletin

portera le n° 264 et sortira début avril.
Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 mars. Les activités prévues jusqu'au 15 mai pourront y être annoncées.



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC - 05 45 67 84 88



Musique et danse : le hip hop on s'entend



Premier CD des cafeurs de la Boème : la création en chantant..!



Madeleine FEDOU l'émotion en cent ans

(Photos Alain PORTE)